



PLAN DE PRÉVENTION
Intervention Entreprise(s) Extérieure(s)

Création en Juillet 2022

DOC S 06 Ind A

Date de diffusion du plan de prévention :

PDP à durée indéterminée. Dans le cas où l'entreprise extérieure intervient tout au long de l'année dans la collectivité et que les activités restent identiques. Ce plan est revu lors de toute modification des conditions de travail.

PDP Ponctuel

1. Entreprise utilisatrice

MSJ Industrie
Rue Chez Cotte
63650 LA MONNERIE LE MONTEL
Tél : 04.73.80.07.29
Mail : technique@msj-industrie.com

Chef d'établissement : M. Stéphane GENEVRIER

Personne chargée du plan de prévention : M. Patrice BLANC, Directeur de Site

2. Désignation des travaux à réaliser par l'entreprise extérieure

Opération de plus de 400h

Travaux dangereux

Nature des travaux :

Lieu(x) d'intervention :

Date de début et de fin des travaux :

3. Entreprise extérieure intervenante

Raison sociale :

Adresse :

Tél :

Personne chargée du plan de prévention :

Appel à des sous-

traitants : Oui

Non

Si oui,

Raison sociale :

Adresse :

Tél :



PLAN DE PRÉVENTION
Intervention Entreprise(s) Extérieure(s)

Création en Juillet 2022

DOC S 06 Ind A

4. Visite préalable avant le début des travaux

Oui Non

Si oui, date de visite :

	<i>Noms/Prénoms</i>	<i>Fonctions</i>
<i>Participants entreprise utilisatrice</i>		
<i>Participants entreprise extérieure</i>		
<i>Participants sous-traitants éventuels</i>		

5. Risques d'interférence et mesures de prévention

<i>Risques d'interférence</i>	<i>Mesures de prévention</i>	<i>*EU</i>	<i>*EE</i>	<i>*ST</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Chute de plain-pied	- Maintien du rangement et de la propreté sur le lieu de travail. - Délimitation des zones de travail et de passage piétons.	x x		
<input type="checkbox"/> Chute de hauteur				
<input type="checkbox"/> Blessure par manutention manuelle				
<input checked="" type="checkbox"/> Heurt par manutention mécanique et circulation d'engins	- Consignes de sécurité transmises aux opérateurs utilisant les engins. - Autorisations de conduite. - Délimitation des zones de passage piétons et passage chariots.	x x		
<input type="checkbox"/> Chute d'objets				
<input type="checkbox"/> Blessure par machines et/ou outils				
<input checked="" type="checkbox"/> Bruit	- Mise à disposition de bouchons d'oreilles jetables si nécessaire	x		
<input type="checkbox"/> Toxique (produits chimiques)				
<input type="checkbox"/> Rayonnements				
<input type="checkbox"/> Eclairage				
<input type="checkbox"/> Electrique				
<input type="checkbox"/> Conduite d'un véhicule				
<input checked="" type="checkbox"/> Incendie Permis de feu <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (si oui, joindre le document)	- Procédure en cas de situation d'urgence.	x		
<input type="checkbox"/> Autres risques (détailler) :				

*EU - Entreprise Utilisatrice

*EE - Entreprise Extérieure

*ST - Sous-Traitant (s'il y a lieu)



PLAN DE PRÉVENTION
Intervention Entreprise(s) Extérieure(s)

Création en Juillet 2022

DOC S 06 Ind A

Si intervention sur le domaine électrique :

Listes des agents intervenants sur le site de l'entreprise utilisatrice	Habilitations électriques correspondantes	Copie des habilitations à l'entreprise utilisatrice	
		Oui	Non

6. Procédure en cas de situation d'urgence

1- ALERTER les secours :

Incendie : Pompiers, 18 - **Accident : SAMU, 15** (faire le « 0 » avant le numéro si appel avec un téléphone de l'entreprise)

Lors de l'alerte aux secours, indiquer :

- le lieu de l'accident : Rue Che Cotte, 63650 La Monnerie le Montel
- le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre (standard de l'entreprise : 04.73.80.07.29)
- le nombre de blessé et leur état,
- la cause de l'accident.

Ne jamais raccrocher en premier lors de l'alerte.

2- AGIR

En cas d'accident

→ **Avertir un responsable qui appellera le Sauveteur Secouriste du Travail** le plus proche.

En cas d'incendie


→ **Evacuer les lieux** en empruntant l'issue de secours la plus proche et **rendez-vous au point de rassemblement** (situé à l'entrée de l'entreprise, près du portail).

7. Spécifications applicables nécessaires au maintien de la sécurité pendant toute la durée des travaux



Circulation intérieure :

- Attention circulation d'engins roulants et d'appareils de levage,
- Respecter le traçage des zones de travail,
- Respecter les consignes de sécurité.

Circulation extérieure :

- Attention circulation de poids lourds,
- Limitation de vitesse à 20km/h sur le site, 
- Stationner son véhicule en marche arrière sur le parking de l'entreprise.

Présence sur le site :

- ne pas fumer dans les locaux de l'entreprise, 
- interdiction d'introduire et de consommer de l'alcool et des produits stupéfiants sur le site, 
- interdiction de pénétrer ou demeurer dans l'entreprise en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits stupéfiants.



PLAN DE PRÉVENTION
Intervention Entreprise(s) Extérieure(s)

Création en Juillet 2022

DOC S 06 Ind A

8. Validation du plan de prévention

Entreprise utilisatrice Date, nom, fonction et signature	Entreprise extérieure intervenante Date, nom, fonction et signature